



## **Assemblée communale du 28 mai 2026**

L'assemblée communale débute à 19 h 30 sous la présidence de M. Philippe Cotting, Syndic, à la salle de l'ancienne école de Delley.

Au nom des Autorités communales, M. Philippe Cotting, syndic, salue les participants à cette assemblée et leur souhaite la bienvenue.

Avant de passer au tractanda prévu ce soir, M. le Syndic fait une petite introduction. C'est avec plaisir qu'il déclare ouverte cette première assemblée communale de la législature 2026 - 2031.

La nouvelle équipe a été assermentée le 25 avril 2026, s'est constituée le mardi 28 avril 2026 et a siégé la première fois le 5 mai 2026. Il profite de cette occasion pour remercier au nom de la population tout entière, les conseillers communaux sortants, MM. Jean-Daniel Keusen et Sébastien Ney pour leur travail accompli tout au long de leur mandat. M. Philippe Cotting remercie également toutes les personnes qui ont terminé leur mandat au sein des diverses commissions de notre commune.

Toutes ces personnes sont remerciées chaleureusement par les applaudissements de l'assemblée.

M. Philippe Cotting a le plaisir de présenter la nouvelle équipe en place :

- Mme Anne-Paule Rossel Serio, culture, loisirs, santé, affaires sociales, homes, hôpitaux, écoles et sénior+
- M. Alexandre Elie, constructions, service technique et administration camping
- M. Claude-Alain Guerry, vice-syndic, finances, bourse communale, port et débarcadère
- M. Patrick Hotz, bâtiments
- M. Alexandre Dubey, eaux, épuration, environnement, forêts, agriculture, service du feu
- M. Grégory Rodrigo, zone touristique, routes, voirie
- M. Philippe Cotting, syndic, administration générale et aménagement du territoire

Après ce petit préambule, M. le Syndic informe les membres présents que l'assemblée a régulièrement été convoquée par insertion dans la feuille officielle du canton de Fribourg du 16 mai 2026, par tous-ménages et par affichage au pilier public.

Le Conseil communal peut voter ce soir pour tous les points de l'ordre du jour sauf pour l'approbation des comptes 2025.

Les scrutateurs ci-après sont désignés :

- |                       |    |
|-----------------------|----|
| - Nicole Probst       | 31 |
| - Christophe Ducommun | 35 |

|                                                       |    |
|-------------------------------------------------------|----|
| Membres présents à l'assemblée ayant le droit de vote | 66 |
|-------------------------------------------------------|----|

|                  |    |
|------------------|----|
| Majorité absolue | 34 |
|------------------|----|

Le tractanda de l'assemblée de ce soir sera le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du 15.12.2025
2. Nomination de l'organe de révision
3. Comptes 2025
  - 3.1 compte de fonctionnement
  - 3.2 compte des investissements
  - 3.3 rapport de l'organe de révision
  - 3.4 rapport de la commission financière
  - 3.5 approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2025
4. Mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative
5. Nomination des membres de la Commission financière pour la période administrative
6. Nomination des membres de la commission d'aménagement du territoire et de l'énergie pour la période administrative
7. Nomination des membres de la commission de naturalisation pour la période administrative
8. Informations et divers

L'ordre du jour est accepté par les membres de l'assemblée. Cette dernière peut délibérer conformément à la loi

### 1. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2025

Comme d'ordinaire, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Les citoyens et les citoyennes ont pu le consulter soit sur le site internet ou soit à l'administration communale.

Aucune autre remarque n'étant formulée, les citoyennes et citoyens qui approuvent ce procès-verbal sont invités à se prononcer en levant la main.

|               |              |           |              |          |                   |          |
|---------------|--------------|-----------|--------------|----------|-------------------|----------|
| <b>VOTE :</b> | <b>Oui :</b> | <b>65</b> | <b>Non :</b> | <b>0</b> | <b>Abstention</b> | <b>1</b> |
|---------------|--------------|-----------|--------------|----------|-------------------|----------|

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2025 est approuvé à la très grande majorité des membres présents.

M. le Syndic remercie notre administration pour la rédaction de ce procès-verbal.

## 2. Nomination de l'organe de révision

M. Claude-Alain Guerry, vice-syndic et responsable des finances, donne lecture de la proposition de reconduction de l'organe de révision des comptes de l'Association :

Conformément à la Loi sur les finances communales (LFCo), qui s'applique, par analogie, également aux associations de communes, le contrôle de la comptabilité et des comptes doit être assuré par un organe de révision externe.

Lors de l'assemblée communale du 20 mai 2025, la société Fiduflex SA a été nommé comme organe de révision pour les exercices 2025 à 2027.

Par courrier du 10 décembre 2025, ladite société a informé avoir fait l'objet d'une restructuration interne la conduisant à renoncer à son agrément. Dans ce cadre, les mandats attribués à Fiduflex SA ont été transférés à Almis Conseils SA, société agréée en tant qu'expert réviseur.

Le Conseil communal propose à l'assemblée de reconduire le mandat à la société Almis Conseils SA pour les exercices 2025 à 2027 aux mêmes conditions financières qui avaient été proposées par la société Fiduflex SA. Il est à noter que les comptes 2025 ont été vérifiés par la nouvelle structure.

### Préavis de la Commission financière :

La Commission financière a été informée du transfert du mandat de révision suite à la restructuration de la société Fiduflex SA à Estavayer-le-Lac à la société Almis Conseils SA à Estavayer-le-Lac. La Commission financière souligne que ce transfert s'est effectué sans demande préalable ni validation. Il est à noter cependant que ce transfert n'a aucun impact financier pour la commune.

La Commission financière émet un préavis favorable pour ce transfert de mandat à la société Almis Conseils SA.

### Questions :

**M. Patrick Ridoux** demande le montant des honoraires de cette société.

Il lui est répondu que les honoraires n'ont pas changé. Ils restent fixés à CHF 7'200.00 HT.

**M. Georges André Ducret** souhaite savoir où est basée cette fiduciaire.

Les bureaux d'Almis Conseils SA se trouvent à Estavayer-le-Lac.

|               |              |           |              |          |                   |          |
|---------------|--------------|-----------|--------------|----------|-------------------|----------|
| <b>VOTE :</b> | <b>Oui :</b> | <b>65</b> | <b>Non :</b> | <b>0</b> | <b>Abstention</b> | <b>1</b> |
|---------------|--------------|-----------|--------------|----------|-------------------|----------|

La société Almis Conseils SA est mandatée en tant qu'organe de révision des comptes communaux pour les années 2025, 2026 et 2027 à une forte majorité des membres présents.

### 3. Comptes de l'exercice 2025

#### 3.1 Compte de résultats

Le compte de résultats a pu être consulté sur le site internet ainsi qu'au bureau communal. Un résumé est présenté en vidéo projection par M. Claude-Alain Guerry, conseiller communal en charge des finances.

Produits : CHF 9'528'688.99

Charges : CHF 10'226'711.40

Bénéfice : CHF 698'022.41

L'exercice 2025 présente un résultat positif de CHF 698'022.41. Il sera versé en augmentation de la fortune de la commune tel que le prévoit MCH2.

Ce bénéfice résulte notamment d'une hausse des impôts ordinaires ainsi que du prélèvement sur la réserve de réévaluation d'un montant de CHF 172'687.25.

Au niveau des recettes fiscales, il existe toujours un écart entre les recettes projetées et les recettes effectivement encaissées. En l'état, les revenus des divers impôts augmentent par rapport au budget.

Port : le bail à ferme pour le loyer des infrastructures du port n'a toujours pas subi de réajustement. La commune est toujours dans l'attente de la concession.

Economie publique : Des mesures urgentes ont dû être prises dans le cadre des glissements de terrains aux abords des falaises. Les charges représentent un montant de CHF 555'496.66 pour la remise en état du secteur « Chemin des Grèves ». Cette dépense est partiellement compensée par des subventions cantonales d'une somme de CHF 421'137.34.

Finances : 2 éléments sont à prendre en considération.

La parcelle no 295 a été réévaluée sur conseil de notre organe de révision. La valeur du m2 a été augmentée de CHF 150.00, soit une augmentation de CHF 600'000.00 le m2 passant de CHF 350.00 à CHF 500.00 pour une surface de 4'000 m2.

De plus, une réconciliation des débiteurs du Service cantonal des contributions sur des années antérieures a également été effectuée. Ces ajustements ont impacté tant le compte de résultats que le bilan.

Les engagements hors bilan de notre commune sont les suivants :

|                                           |     |              |
|-------------------------------------------|-----|--------------|
| - Cycle d'orientation de la Broye         | CHF | 1'088'188.00 |
| - Réseau Santé Social Broye Fribourgeoise | CHF | 779'741.60   |
| - AISDPG ( écoles )                       | CHF | 5'323'100.00 |
| - AIEE ( épuration )                      | CHF | 282'000.00   |

Total des liquidités : CHF 2'741'958.83

Total des emprunts : CHF 18'081'224.00

### **3.2 Compte des investissements**

Comme pour le compte de fonctionnement, les citoyens ont pu prendre connaissance des principaux objets dans l'information communale. Les dépenses sont liées principalement aux éléments ci-dessous :

- Patrimoine administratif : 2 investissements sont toujours en cours à savoir  
la revitalisation de notre zone touristique et  
la sécurisation du Ruisseau des Côtes
- Patrimoine financier : 1 investissement toujours en cours à savoir  
la 4<sup>ème</sup> étape de la rénovation du port
- Patrimoine financier : 1 investissement terminé  
Rénovation du restaurant « Le Vieux Four »  
Montant budgété CHF 150'000.00  
Montant investi CHF 151'642.40

Comme déjà communiqué à plusieurs reprises, à futur, il y aura lieu de proposer dans un avenir plus ou moins rapproché une fiscalité adaptée tout en continuant de développer les prestations et les infrastructures proposées actuellement. Pour se faire, une planification financière mise à jour chaque année sera présentée lors de notre prochaine assemblée communale. De plus, un système de contrôle interne sera élaboré afin de respecter la législation en vigueur et les recommandations de notre organe de révision.

En conclusion de sa présentation, M. Claude-Alain Guerry relève que la marge de manœuvre du Conseil communal continue de diminuer chaque année étant donné en particulier que les charges liées représentent un montant toujours plus conséquent.

### **3.3 Rapport de l'organe de contrôle**

Ce rapport est lu par M. Claude-Alain Guerry, vice-syndic

Sur la base du mandat confié, l'organe de révision a vérifié les comptes annuels à savoir le bilan, les comptes de fonctionnement et d'investissements ainsi que les engagements conditionnels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

Il est rappelé que la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal. La responsabilité de l'organe de révision consiste à vérifier les comptes et à exprimer une opinion sur les comptes.

Selon son appréciation, l'organe de révision Almis Conseils SA, confirme que les comptes annuels 2025 de la commune de Delley-Portalban sont conformes à la législation suisse et aux dispositions de la loi sur les communes du canton de Fribourg et de son règlement d'exécution.

En conclusion du rapport, l'organe de révision recommande l'approbation des comptes annuels 2025 par l'assemblée communale, soit :

|                                   |      |     |
|-----------------------------------|------|-----|
| - Bilan au 31.12.2025             | CHF. | XXX |
| - Résultat (excédent de produits) | CHF. | XXX |

### **3.4 Rapport de la Commission financière**

M. Stephan Müller, au nom de la Commission financière, présente le rapport de cette dernière concernant les comptes 2025 de notre commune.

La Commission financière a pris connaissance des comptes 2025. Elle a examiné les comptes de résultats par nature et par fonction, ainsi que des comptes d'investissements par nature et par fonction. Afin de s'assurer d'une compréhension correcte des éléments budgétés, elle a rencontré M. Berset, Boursier communal. Le Boursier communal nous a donné les explications nécessaires en réponse à nos questions. Grâce à l'excellente coopération dans le partage de l'information, la Commission financière a pu préparer sereinement ce rapport. Merci pour l'ensemble des explications fournies.

En fonction de ces éléments et par rapport aux comptes présentés, la Commission Financière relève ce qui suit :

Comptes 2025 – Résultats :

La Commission financière a pris connaissance des comptes de résultats 2025 qui lui ont été transmis. La Commission financière souhaite souligner les points suivants :

La Commission financière prend acte de la réévaluation du patrimoine financier de CHF 600'000 comptabilisée au compte 4443 du compte de résultat par nature. Cette réévaluation concerne un terrain de 4'000 m<sup>2</sup>, valorisé à CHF 500.00/m<sup>2</sup> au lieu de CHF 350.00/m<sup>2</sup>. La Commission financière comprend que cette démarche répond à la recommandation des réviseurs, visant à rapprocher certains biens du patrimoine financier de leur valeur de marché. Sur le principe, cette approche peut se justifier. Elle donne une image plus actuelle du patrimoine communal. La Commission financière relève toutefois que cette opération :

- augmente la valeur du patrimoine financier au bilan ;
- améliore le résultat de l'exercice ;
- augmente indirectement les fonds propres ;
- ne génère pas de trésorerie ;
- ne constitue pas un revenu récurrent ;
- ne doit pas être assimilée à une marge de manoeuvre budgétaire durable.

La Commission financière recommande que les futures réévaluations soient présentées de manière claire. Les biens concernés, la méthode utilisée et l'effet sur le résultat devraient être explicitement indiqués.

Les charges de personnel, comptabilisées au compte 30 du compte de résultats par nature, s'élèvent à CHF 1'353'244.05. Le budget prévoyait CHF 1'306'610.00. Le résultat est supérieur au budget, mais reste contenu. La Commission financière ne relève pas d'alerte particulière sur ce poste. Elle recommande toutefois de poursuivre le suivi de l'évolution des charges salariales et sociales.

Les charges de biens et services, comptabilisées au compte 31 du compte de résultat par nature, atteignent CHF 3'259'375.28, alors que le budget prévoyait CHF 2'790'365.00.

La Commission financière souligne l'importance de l'écart. Le principal point d'attention concerne le compte 314 du compte de résultat par nature - Réfection et entretien courants. Ce poste atteint CHF 1'083'269.71, alors que seul CHF 504'525.00 avait été budgété. Le compte

3141 - Entretien des routes / voies de communication représente CHF 681'831.66. La Commission financière relève que ce poste comprend notamment des travaux liés aux routes forestières. Une partie importante est cependant compensée par des remboursements et participations de tiers. La Commission Financière estime toutefois que ce type de dépenses doit être présenté de manière très lisible. Il est important de distinguer :

le montant brut des travaux ;

les remboursements et participations ;

le coût net restant à charge de la Commune ;

le caractère ordinaire ou exceptionnel des travaux.

Ce point reste l'un des principaux sujets de vigilance des comptes 2025.

Les charges de transfert sont rapportées au compte 36 du compte de résultat par nature. Elles s'élèvent à CHF 4'030'809.19, pour un montant budgété prévisionnellement de CHF 4'132'190.00. Ces charges sont donc inférieures au budget et la Commission financière ne peut que féliciter cette maîtrise des dépenses publiques liées. Elle rappelle toutefois que les charges liées pèsent lourdement dans les comptes communaux. La marge de manœuvre de la Commune sur ces postes demeure limitée. Ces charges dépendent en grande partie de décisions cantonales, intercommunales ou de mécanismes de répartition externes.

Les revenus fiscaux, rapportées au compte 40 du compte de résultat par nature, s'élèvent à CHF 3'373'883.32. Le budget prévoyant CHF 3'346'060.00, les revenus fiscaux sont donc légèrement supérieurs au budget. La Commission financière relève toutefois qu'ils sont inférieurs aux comptes 2024. Elle recommande donc de rester prudente dans l'appréciation de l'évolution future des recettes fiscales.

Le compte « Culture, sport et loisirs », compte 3 du compte de résultat par classification fonctionnelle, présente un revenu net important. Les charges s'élèvent à CHF 2'431'468.05. Les produits s'élèvent à CHF 3'845'120.50. Le revenu net est donc de CHF 1'413'652.45. Ce compte constitue une force financière majeure pour la Commune. Les revenus proviennent notamment du port, du camping, du parking, des places d'amarrage, des locations et des infrastructures touristiques communales. La Commission financière relève particulièrement l'importance du port, du camping et du parking dans l'équilibre financier communal.

Ces infrastructures génèrent des revenus importants. Elles contribuent directement à la solidité financière de la Commune. La Commission financière rappelle toutefois que ces revenus nécessitent un entretien régulier. Ils supposent aussi une planification prudente des investissements futurs. La valeur de ces infrastructures doit être préservée dans la durée.

Le compte « Protection de l'environnement et aménagement du territoire », compte 7 du compte de résultat par classification fonctionnelle, présente une charge nette de CHF 245'635.80, alors que le budget prévoyait une charge nette de CHF 155'000.00. La Commission financière relève un écart défavorable sur ce compte. Ce domaine regroupe notamment l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, les corrections de cours d'eau et l'aménagement du territoire. La Commission financière recommande de poursuivre un suivi attentif de ces domaines.

Le compte « Économie publique », compte 8 du compte de résultat par classification fonctionnelle, présente des charges de CHF 564'958.66 et des produits qui s'élèvent à CHF 421'137.34. La charge nette est donc de CHF 143'821.32. Ce compte est fortement influencé par les travaux liés au domaine forestier communal, notamment le compte 8200.3141.00 « Entretien des routes forestières ». Ces charges sont partiellement compensées par le compte 8200.4260.00 « Remboursements et participations de tiers ». La Commission financière estime que ce poste doit être suivi en coût net. La lecture brute seule ne suffit pas.

Comptes 2025 - Investissements :

La Commission financière a pris connaissance des comptes d'investissement 2025 qui lui ont été transmis. Ces documents rapportent les sommes dépensées au 31 décembre 2025. Les investissements 2025 s'élèvent à CHF 862'551.38. Le budget présenté était de CHF 250'000.00. La Commission Financière relève trois objets principaux :

Le compte « Bureau communal », compte 290 du compte des investissements par classification fonctionnelle représente CHF 250'307.80. Le budget était de CHF 250'000.00. Ce compte est conforme au budget. La Commission financière ne relève pas de remarque particulière.

Le projet de revitalisation de la plage et de ses abords représente CHF 273'662.18, comme indiqué au compte 3424.5290.00 du compte des investissements par classification fonctionnelle. La Commission financière comprend que ce type de projet peut comprendre des frais d'études, de planification, de mandats spécialisés et de procédures. Elle relève toutefois l'importance de suivre ce projet avec attention. Il conviendra notamment de suivre son coût global, son calendrier, son financement et son impact futur sur les amortissements.

Les mesures de sécurisation du Ruisseau des Côtes représentent CHF 338'581.40, comme indiqué au compte 7410.5010.00 du compte des investissements par classification fonctionnelle. Il s'agit du principal investissement de l'exercice 2025. La Commission financière relève l'importance de ce projet. Elle recommande de poursuivre le suivi de son impact financier, notamment en lien avec les éventuelles subventions, les coûts nets à charge de la Commune, les amortissements futurs et les charges d'entretien à venir.

Bilan 2025 :

La Commission financière a pris connaissance du bilan 2025 qui lui a été transmis. Le résultat financier présente un solde bénéficiaire de CHF 698'022.41.

La Commission financière relève toutefois que ce résultat doit être lu avec prudence. En effet, il est fortement influencé par la réévaluation du patrimoine financier. Bien que cette opération améliore le résultat comptable et renforce le bilan, elle ne génère en revanche aucune liquidité supplémentaire. En l'absence de cette réévaluation, le résultat 2025 serait d'environ CHF 98'022.41.

En résumé, malgré un solde bénéficiaire et la situation financière de la Commune qui reste globalement saine, la Commission financière estime donc important de distinguer le résultat comptable du résultat courant réellement générateur de liquidités. En d'autres termes, le résultat doit être analysé en distinguant clairement les liquidités, le résultat courant et la réévaluation comptable du patrimoine financier. Cette distinction est essentielle pour éviter une lecture trop optimiste de la capacité future d'investissement.

**Pour l'acceptation des comptes 2025 tels que présentés,**

Concernant les comptes de fonctionnement, la Commission financière émet un préavis favorable.

Concernant les comptes d'investissement, la Commission financière émet un préavis favorable.

Concernant le bilan, la Commission financière émet un préavis favorable.

**Questions :**

**Mme Mireille Godel** : souhaite savoir ce qui se trouve dans le chapitre 3 du compte de résultats 2025.

Il lui est signalé que les postes importants de ce chapitre au niveau des recettes sont le port et le camping.

**M. Patrick Ridoux** se demande à quoi correspondent les ajustements et corrections concernant les débiteurs du service cantonal des contributions.

M. Claude-Alain Guerry mentionne qu'à la demande de notre organe de révision, une réconciliation des débiteurs du Service cantonal des contributions sur des années antérieures a également été effectuée. Ces ajustements ont comme déjà été indiqué impacté tant le compte de résultats que le bilan.

**3.5 Approbation des comptes de résultats et des investissements**

M. Philippe Cotting, syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes de résultats et des investissements de l'exercice 2025.

**Approbation du compte de résultats**

|               |              |           |              |          |                   |          |
|---------------|--------------|-----------|--------------|----------|-------------------|----------|
| <b>VOTE :</b> | <b>Oui :</b> | <b>58</b> | <b>Non :</b> | <b>0</b> | <b>Abstention</b> | <b>1</b> |
|---------------|--------------|-----------|--------------|----------|-------------------|----------|

A main levée, à une très forte majorité des membres présents, le compte de résultats 2025, qui présente un excédent de produits de CHF 698'022.41, est approuvé par l'assemblée communale.

**Approbation du compte des investissements**

|               |              |           |              |          |                   |          |
|---------------|--------------|-----------|--------------|----------|-------------------|----------|
| <b>VOTE :</b> | <b>Oui :</b> | <b>59</b> | <b>Non :</b> | <b>0</b> | <b>Abstention</b> | <b>0</b> |
|---------------|--------------|-----------|--------------|----------|-------------------|----------|

A main levée, à l'unanimité des membres présents, le compte des investissements 2025 est approuvé par les citoyennes et citoyens présents.

**4. Mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative**

M. Philippe Cotting précise qu'en début de législature, l'assemblée communale doit se prononcer sur le mode de convocation des assemblées. Le mode de convocation déterminé par l'assemblée communale vaut pour la durée de la législature.

Deux modes sont possibles :

- convocation individuelle par courrier
- circulaire tous-ménages, selon la procédure adoptée par notre commune depuis plusieurs années.

Le Conseil communal propose de maintenir le mode de convocation par le biais de tous-ménages.

Aucune question n'est posée par les citoyennes et citoyens présents.

|               |              |           |              |          |                    |          |
|---------------|--------------|-----------|--------------|----------|--------------------|----------|
| <b>VOTE :</b> | <b>Oui :</b> | <b>65</b> | <b>Non :</b> | <b>0</b> | <b>Abstentions</b> | <b>1</b> |
|---------------|--------------|-----------|--------------|----------|--------------------|----------|

A main levée, à une forte majorité et sans avis contraire, les membres de l'assemblée communale approuvent le mode de convocation par circulaire tous-ménages.

**5. Nomination des membres de la Commission financière pour la période administrative**

En préambule, M. Philippe Cotting, syndic, précise que, pour chaque législature, l'assemblée communale est invitée à nommer les différentes commissions. Pour chacune d'entre elles, le Conseil communal va proposer des candidats. Chaque citoyen peut proposer d'autres candidats.

Si le nombre de candidats est supérieur aux sièges à pourvoir, il y a élection. Dans le cas où le nombre de candidats est égal aux sièges à pourvoir, les candidats sont élus tacitement.

Le Conseil communal propose les 5 candidats suivants pour la commission financière :

- Mmes Manuela Chambettaz et Ingrid Le Tourneur, MM. Romuald Müller, Patrick Ridoux et Kevin Roulin

M. Philippe Cotting, syndic, demande si parmi l'assemblée d'autres candidates ou candidats sont intéressés à se présenter pour ce mandat.

Aucun autre candidat n'étant présenté par l'assemblée, les cinq personnes proposées pour la commission financière sont élues par acclamation.

La commission financière pour la législature 2026 – 2031 sera constituée de

- Mme Manuela Chambettaz
- Mme Ingrid Le Tourneur
- M. Romuald Müller
- M. Patrick Ridoux
- M. Kevin Roulin

#### **6. Nomination des membres de la commission d'aménagement du territoire pour la période administrative**

La commission d'aménagement et de l'énergie est composée de 7 membres, 3 conseillers communaux et 4 membres issus de l'assemblée.

Les représentants du Conseil communal à la commission d'aménagement sont

MM. Philippe Cotting, Alexandre Dubey et Alexandre Elie

Le Conseil communal propose les quatre candidats suivants pour la commission d'aménagement de la législature 2026 – 2031 :

- Mme Catherine Jacot, MM. Luc Olivier Béguin, Grégory Delley et Thierry Vojtasik

M. Philippe Cotting, syndic, demande si parmi l'assemblée d'autres candidates ou candidats sont intéressés à se présenter pour ce mandat.

Aucun autre candidat n'étant présenté par l'assemblée, les quatre personnes proposées pour la commission d'aménagement sont élues par acclamation.

La commission d'aménagement pour la législature 2026 – 2031 sera constituée de

- Mme Manuela Jacot
- M. Luc Olivier Béguin
- M. Grégory Delley
- M. Thierry Vojtasik

#### **7. Nomination des membres de la commission des naturalisations pour la période administrative**

La commission des naturalisations est composée de 5 membres, 2 conseillers communaux et 3 membres issus de l'assemblée.

Le Conseil communal a nommé Mme Anne-Paule Rossel Serio et M. Patricki Hotz, comme représentants de notre exécutif.

Le Conseil communal propose les 3 candidats suivants :

- Mmes Véronique Dubey, Valérie Müller et M. Alexandre Huguet

Aucun autre candidat n'étant présenté par l'assemblée, les trois personnes proposées pour la commission de naturalisation sont élues par acclamation.

La commission des naturalisations pour la législature 2026 – 2031 sera constituée de

- Mme Véronique Dubey
- Mme Valérie Müller
- M. Alexandre Huguet

## **8. Informations du Conseil communal et divers**

### **Transport gens du village**

Mme Anne-Paule Rossel Serio, conseillère communale, signale qu'elle recherche des bénévoles pour véhiculer des personnes quand ces dernières n'ont aucune possibilité de se déplacer. En cas d'intérêt ou si vous connaissez quelqu'un, vous pouvez prendre contact avec Anne-Paule.

### **Restaurant « La Salamandre »**

M. Patrick Hotz, conseiller communal, informe l'assemblée que le Restaurant « La Salamandre » va rouvrir en principe le samedi 6 juin 2026. Le nouveau gérant, M. Beqir Avdiu, souhaite maintenir la qualité et la renommée de cet établissement au niveau des tenanciers précédents, ce qui est réjouissant pour tout le monde.

M. Philippe Cotting, syndic, rappelle qu'il n'a pas été facile de trouver un repreneur. Le Conseil communal ne voulait pas de pizzeria ou de kebab. De plus, il fallait trouver une personne qui pouvait assumer financièrement cette reprise. C'est une des raisons qu'il ait fallu un certain temps pour trouver ce nouveau gérant.

### **Revitalisation de la zone touristique**

M. Alexandre Elie, conseiller communal, mentionne qu'il reste encore quelques travaux à réaliser pour que le chantier de la revitalisation de notre zone touristique soit terminé. Une nouvelle signalisation doit de plus être mise en place.

Une task force sera créée pour gérer cette zone, tant au niveau sécurité en collaboration avec la société Phoenix Security Sàrl que de l'entretien de ce secteur. Le but de cette commission est également d'éviter les incivilités des personnes fréquentant notre plage.

### **Questions de l'assemblée**

**Mme Mireille Godel** a trouvé sur l'application iBroye de nombreuses publicités pour des actions ponctuelles dans d'autres communes. Elle se demande si les citoyennes et citoyens de notre communes peuvent participer à ce genre d'événements.

Anne-Paule Rossel Serio signale que des actions sont également organisées sur notre territoire et qu'elles sont ouvertes à tout un chacun. Les communes de Gletterens, St-Aubin et Vallon collaborent pour ce type d'actions avec l'association Pro Senectute.

**Mme Mireille Godel** demande combien on encaisse pour les véhicules sans plaques sur les places communales au milieu du village.

**M. Donatello Serio** appuie cette demande.

Alexandre Elie répond que l'on travaille sur ce dossier et que des solutions vont être trouvées pour améliorer la situation, et ce, en particulier au centre de notre village.

**M. Alain Bersier** signale qu'une personne a cinq véhicules parkés sur la place située en face de l'ancienne administration communale.

Il est pris note de cette information.

**Mme Magrit Remmele** souhaite savoir où sont affichées les convocations pour l'assemblée communale.

Philippe mentionne que les convocations se trouvent affichées dans les deux piliers publics officiels de notre commune.

**M. Donatello Serio** ne trouve pas très logique que des bateaux se parquent toujours plus près de la pompe à essence. Il se demande ce que fait le capitaine pour éviter de telles situations.

Le cahier des charges du capitaine doit définir en principe quelles sont ses attributions et quels problèmes il doit régler dans le cadre de ses activités et ce, en particulier en ce qui concerne les devoirs des propriétaires de bateaux.

**Mme Fabienne Thierrin** se demande si les propriétaires des véhicules qui se parquent le week-end sur le gazon paient le parking.

Les personnes qui ne possèdent pas d'autorisation de parking paient leur parking par l'application « parkingpay » faute de quoi ils sont amendés. De plus, tant l'autorisation de parage que le paiement par l'application « parkingpay » tient compte d'une participation pour la gestion des déchets.

**M. Donatello Serio** aimerait savoir si notre commune a un concept pour la gestion de ses parkings de la zone touristique.

Il est mentionné à l'intervenant que la société Phoenix Security Sàrl reçoit de notre commune un cahier des charges pour gérer la circulation et le parage des véhicules dans la zone touristique.

**M. Georges André Ducrest** s'inquiète du nombre toujours plus important de vélos qui circulent sur la Route de Chabrey. Il se demande si une signalisation au sol ne devrait pas être mise en place pour les cyclistes.

Le Conseil communal prend note de cette intervention mais signale qu'il est difficile de traiter sur cet axe la cohabitation entre les cyclistes et les voitures.

**M. Patrick Ridoux** rappelle qu'il y a quatre ans, il avait été mentionné lors d'une assemblée communale qu'une étude énergétique de tous les bâtiments communaux allait être entreprises. Il demande où en est ce dossier étant donné les économies importantes qui pourraient être réalisées.

M. Patrick Hotz informe l'intervenant qu'il y a quatre ans, il avait été pris l'option de faire l'étude que sur un bâtiment, ce qui a été fait. L'étude pour les autres bâtiments a débuté en 2024 et le conseil communal est conscient des économies à réaliser.

**Mme Madeleine Murenzi** souhaite connaître où en est la procédure suite aux nombreux recours provenant du camping suite à l'approbation par l'assemblée du nouveau règlement du camping « La Nacelle ».

M. Philippe Cotting, syndic, signale que ce dossier se trouve à la Préfecture du district de la Broye. Cette dernière doit statuer sur les recours déposés.

**Mme Fabienne Thierrin** se demande ce qui se passe avec la société LNM SA.

M. Philippe Cotting, syndic, rappelle que cette société est minée par de nombreux problèmes, tant financiers que structurels. Notre commune a fait part à la direction de la LNM SA de notre mécontentement quant à la manière dont sont gérés ces difficultés.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Cotting, syndic, clôt l'assemblée à 20 h 29 en remerciant les citoyennes et les citoyens pour leur participation. Il les invite à partager une verrée.

Ainsi fait à Delley, le 17 juin 2026

Au nom du Conseil communal

Le secrétaire

M. Martial Berset

Le syndic

M. Philippe Cotting